

21.12.2023 - 10:00 Uhr

## Le Conseil suisse de la presse admet une plainte contre " Die Zeit " pour atteinte au devoir de rechercher la vérité

Berne (ots) -

Le Conseil suisse de la presse a admis partiellement une plainte contre " Die Zeit ". Dans son article intitulé " Ich will heim! Erfahrungsbericht aus dem Pflegeheim " (Je veux rentrer ! Retour d'expérience d'un home), l'auteur décrit son vécu dans un établissement qu'elle présente sous forme anonyme. Sans en apporter la preuve, elle dénonce le fait que les occupants du home sont bourrés de médicaments sédatifs pour les forcer à la tranquillité. Elle s'appuie uniquement sur ses observations sans rien savoir des soins requis par les pensionnaires. Elle écrit en outre que l'équipe de nettoyage assume des tâches de soins pour cacher la pénurie de personnel spécialisé. Elle omet toutefois de confronter la direction du home à ses graves accusations. En cela, elle porte atteinte à son devoir de rechercher la vérité. Le Conseil suisse de la presse rappelle que le fait d'anonymiser les contributions relatives aux personnes physiques et morales impliquées n'autorise pas pour autant les journalistes à faire fi de leurs obligations de diligence. ([Prise de position 33/2023](#)).

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Rechtsanwältin  
Münzgraben 6  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
info@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100914662> abgerufen werden.